



Envoyé en préfecture le 18/12/2012
Recu en préfecture le 18/12/2012
Affiché le 18/12/2012
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 04

Mise à jour de l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) n° 2011014 sur le budget de l'Assainissement Collectif

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 24
Représentés : 6
Absents : 14

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS— Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER– Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Jocelyne BATIFOULIER - Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER-Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE - Bachil VALY

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00

AFFAIRE N°04

Mise à jour de l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédit de Paiement) N° 2011014 sur le budget de l'Assainissement Collectif

Note de synthèse

Vu l'article L. 2311-3 du Code général des Collectivités Territoriales qui définit les Autorisations de Programme (AP) comme les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées et les Crédits de Paiements (CP) comme la limites des dépenses qui pourront être mandatés pour chaque exercice successif,

Vu la délibération N° 04 du conseil communautaire du 30 novembre 2011 instituant l'AP/CP N° 2011014 intitulée « STEP de Saint-Joseph »,

Considérant qu'en fonction des avancées des opérations, les CP, voire les AP, doivent être, autant que nécessaire, réajustés par une nouvelle délibération,

LE PRÉSIDENT

propose de mettre à jour l'AP/CP « STEP de Saint-Joseph » comme-suit :

BUDGET	N° AP	INTITULÉS	TOTAL PAR OPÉ- RATION	2012	2013	2014
BUDGET ASSAI- NISSEMENT COLL.	2011014 - ASSAIN COLL	STEP de Saint-Joseph	11 886 397 € H.T. 12 225 803 € T.T.C	250 000 € TTC	3 355 959 € TTC	6 311 977 € TTC

Le solde de l'opération, soit un montant de 2 307 867 € TTC, fera l'objet d'une ventilation ultérieure au vu de l'avancée des travaux.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De voter la mise à jour de l'AP/CP de l' Assainissement Collectif comme-suit :

BUDGET	N° AP	INTITULÉS	TOTAL PAR OPÉ- RATION	2012	2013	2014
BUDGET AS- SAINISSEMENT COLL.	2011014 - ASSAIN COLL	STEP de Saint-Joseph	11 886 397 € H.T. 12 225 803 € T.T.C	250 000 € TTC	3 355 959 € TTC	6 311 977 € TTC

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De voter la mise à jour de l'AP/CP de l' Assainissement Collectif comme-suit :

BUDGET	N° AP	INTITULÉS	TOTAL PAR OPÉ- RATION	2012	2013	2014
BUDGET AS- SAINISSEMENT COLL.	2011014 - ASSAIN COLL	STEP de Saint-Joseph	11 886 397 € H.T. 12 225 803 € T.T.C	250 000 € TTC	3 355 959 € TTC	6 311 977 € TTC

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE